

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2914

29 novembre 2011

SOMMAIRE

Airtex Development S.A.	139852	ProLogis Spain XX S.à r.l.	139840
Asars Constructions S.à r.l.	139867	ProLogis Spain XXV (P) S.à r.l.	139841
CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.	139830	ProLogis UK CCVI S.à r.l.	139841
CG-Lux Invest S.à r.l.	139830	ProLogis UK CCXII S.à r.l.	139843
Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	139847	ProLogis UK CCXLII S.à r.l.	139851
Daian, Sàrl	139843	ProLogis UK CCXL S.à r.l.	139847
DAVIN Luxembourg SA	139836	ProLogis UK CCXXIII S.à r.l.	139852
Diamond One Global	139868	ProLogis UK CCXXIX S.à r.l.	139852
Euroinvest (Poland 1) S.à r.l.	139826	ProLogis UK CCXXVIII S.à r.l.	139854
Holcim US Finance S.à r.l.	139854	ProLogis UK CCXXX S.à r.l.	139854
INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent qua- rante-deuxième (442.) S.e.c.s.	139838	ProLogis UK CCXXXVIII S.à r.l.	139866
International Real Estate Investors Holding S.A.	139871	ProLogis UK CCXXXVII S.à r.l.	139857
La Française AM International	139841	ProLogis UK CCXXXVI S.à r.l.	139857
MGTeam S.A.	139872	ProLogis UK CCXXXV S.à r.l.	139856
MMG Management S.à r.l.	139857	ProLogis UK XI S.à r.l.	139868
Parinfin	139854	ProLogis UK XIV S.à r.l.	139868
ProLogis ITALY XX S.à r.l.	139830	Ress Capital Fund Management S.A.	139835
ProLogis Poland LIII S.à r.l.	139830	Rubia S.à r.l.	139837
ProLogis Romania S.à r.l.	139834	Rubia S.à r.l.	139835
ProLogis Spain II S.à r.l.	139834	Serem S.à r.l.	139843
ProLogis Spain S.à r.l.	139835	Serico Luxembourg S. à r.l.	139838
ProLogis Spain XIX S.à r.l.	139835	Sixty International S.A.	139853
ProLogis Spain XVIII S.à r.l.	139838	Tiger Tail Investments S.A.	139857
ProLogis Spain XVI S.à r.l.	139837	UFG-LFP International	139841
ProLogis Spain XV S.à r.l.	139837	Vistor International S.A.	139831
		Wealtheon Holding S.A.	139826
		Yi Sheng SCI	139845

Euroinvest (Poland 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 70.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011144707/9.
(110168137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Wealtheon Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 492.280,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 109.044.

In the year two thousand and eleven, the seventh day of September, before Me Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Wealtheon Holding S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.044 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on June 30, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1209 of the 15th of November two thousand and five. The Company has been put in liquidation by a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on February 15th, 2010, published in Mémorial C 635 of March, 25th, 2010.

The Meeting is chaired by Mrs Laura HAZARD employee, professionally residing in Luxembourg. The Chairman appoints Mario Cohn González, employee, residing in Luxembourg, as Secretary and Scrutineer of the Meeting.

(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. One Hundred (100) ordinary shares of the Company, in bearer form, with a par value of three hundred and ten euro (EUR 310,-) each, representing the the share capital of the Company, which is set at thirty-one thousand euro (EUR 31.000,-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed capital of the Company by an amount of four hundred sixty-one thousand two hundred and eighty euro (EUR 461.280.-) so as to bring the corporate capital of the Company to four hundred ninety two thousand two hundred and eighty euro (EUR 492.280.-) by way of the issuance of one thousand four hundred and eighty-eight (1.488) new share(s), in bearer form with a par value of three hundred and ten euro (EUR 310); having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to the capital increase specified under item 1. above, and payment by way of a contribution in kind;

3. Amendment of article 5, first paragraph of the articles of association in order to reflect the above corporate capital increase;

4. Acknowledgement and approval of the liquidation accounts (comptes de liquidation) of the Company and presentation of the liquidation report (rapport de liquidation) of the liquidator (liquidateur) of the Company;

5. Appointment of Galina Incorporated as liquidation auditor (commissaire-vérificateur) of the Company in relation to the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company;

6. Determination of the date and convening of the third general meeting of the shareholders of the Company in order to resolve on the closing of the liquidation of the Company and related matters; and

7. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed capital of the Company by an amount of four hundred sixty one thousand two hundred and eighty euro (EUR 461,280.-) so as to bring the corporate capital of the Company to four hundred ninety two thousand two hundred and eighty euro (EUR 492,280.-) by way of the issuance of one thousand four

hundred and eighty eight (1,488) new share(s), in bearer form with a par value of three hundred and ten euro (EUR 310); having the same rights and obligations as the already existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Mr Peter Zwart, residing in “La Réserve”, 5, avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco, represented by Laura HAZARD, acting by virtue of a proxy here annexed, declares to subscribe to one thousand four hundred and eighty eight (1,488) new shares, with a par value of three hundred and ten euro (EUR 310), and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting in an shareholder’s advance (the Shareholder Advance) in an aggregate amount of four hundred sixty one thousand three hundred and sixty one euro and seven cents (EUR 461,361.07), which shall be allocated as follows:

an amount of four hundred sixty one thousand two hundred and eighty euro (EUR 461,280.-) shall be allocated to the share capital account of the Company. This contribution is at the disposal of the Company.

The meeting resolves to approve the report of the réviseur d’entreprises agréée-Grant Thornton Lux Audit S.A., Société Anonyme, 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, dated June 18th, 2011 (a copy of which will remain attached to the present deed for the purpose of registration), the conclusion of which reads as follows:

“Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the par value of the Company’s shares to be issued.”

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company has a subscribed share capital of EUR 492,280.- (four hundred ninety two thousand two hundred and eighty euro) consisting of 1.588 (one thousand five hundred and eighty eight) shares in bearer form with a par value of EUR 310.- (three hundred and ten Euro) each, fully paid up.”

Third resolution

The Meeting acknowledges and approves (i) the liquidation accounts (comptes de liquidation) of the Company presented by Fairland Property Limited which was appointed as liquidator (liquidateur) of the Company by the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on the 15th February 2010 (the Liquidator) and (ii) the liquidation report (rapport de liquidation) presented by the Liquidator.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint Galina Incorporated as liquidation auditor (commissaire-vérificateur) in relation to the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves that the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolving on the closing of the liquidation of the with the following agenda:

1. Presentation of the report of the liquidation auditor (commissairevérificateur);
2. Discharge (quitus) to Fairland Property Limited as liquidator (liquidateur) of the Company for all its duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company;
3. Discharge (quitus) to Galina Incorporated as liquidation auditor (commissaire-vérificateur) of the Company for all its duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company;
4. Decision to close the liquidation of the Company;
5. Decision that the Company’s documents and books be kept for five (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C at the following address: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Grand Duchy of Luxembourg;
6. Miscellaneous.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred euro (€ 2,300.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le septième jour du mois de septembre, par devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme Wealtheon Holding S.A., ayant son siège social au rue Edward Steichen, 15, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109044 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître AndréJean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1209 du 15 novembre 2005. La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 2010, publié au Mémorial C numéro 635 du 25 mars 2010.

L'Assemblée est présidée par M^e Laura HAZARD, employée, résidant professionnellement à Esch-Sur-Alzette. Le Président désigne comme Secrétaire et scrutateur, Mario Cohn González, employé, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme Scrutateur.

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, restera attachée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire restera attachée au présent acte.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le/la Présidente déclare que:

I. Cent (100) actions ordinaires au porteur de la Société, ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, représentant toutes les actions dans le capital social de la Société qui est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et autorisée à délibérer sur les points suivants de l'agenda, reproduits ci-dessous:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société pour un montant de quatre cent soixante et un mille deux cent quatre-vingts euro (EUR 461.280,-) afin de porter le capital social de la Société à quatre cent quatre-vingt douze mille deux cent quatre-vingts euro (EUR 492.280,- par un apport en nature par l'émission de mille quatre cent quatre-vingt huit (1.488) nouvelles actions, au porteur, d'une valeur nominale de trois cent dix euro (EUR 310); ayant les mêmes droits que les actions déjà existantes;

2. Souscription à l'augmentation de capital mentionné au point 1 ci-dessus, par un apport en nature;

3. Modification de l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

4. Présentation et approbation des comptes de liquidation de la Société et présentation du rapport de liquidation préparé par le liquidateur de la Société;

5. Nomination de la société Galina Incorporated comme commissaire-vérificateur de la Société dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;

6. Détermination de la date et convocation de la troisième assemblée des actionnaires afin de délibérer sur la clôture de la liquidation de la Société;

7. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre cent soixante et un mille deux cent quatre-vingts euro (461.280, EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre cent quatre-vingt douze mille deux cent quatre-vingts euros 492.280,- EUR) par l'émission de mille quatre cent quatre-vingt huit (1.488) nouvelles actions, au porteur, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) ayant les mêmes droits que les actions déjà existantes;

Souscription - Libération

Intervient Monsieur Peter Zwart, demeurant à «La Réservé», 5, avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco, représenté par Madame Laura Hazard, prénommée, agissant en vertu d'une procuration ci-annexée, déclare souscrire mille quatre cent quatre-vingt-huit (1.488) nouvelles actions, avec une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-), et les libérer par un apport en nature consistant en une avance actionnaire d'un montant total de EUR quatre cent soixante et un mille trois cent soixante et un euros et sept centimes (EUR 461.361,07), qui sera alloué de la façon suivante:

- Un montant de quatre cent soixante et un mille deux cent quatre-vingts (EUR 461.280,-) qui sera alloué au capital souscrit de la Société. Ledit apport est à la disposition de la Société.

L'assemblée décide d'approuver le rapport du réviseur d'entreprises agréée Grant Thornton Lux Audit S.A., avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch en date du 18 juin 2011, (dont une copie restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement), dont la conclusion se lit comme suit:

«Sur la base de notre examen, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur globale d'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la Société à émettre.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

“ 5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 492.280,- (quatre cent quatre-vingt douze mille deux cents quatre-vingts euros) représenté par 1.588 (mille cinq-cents quatre-vingt-huit) actions ordinaires au porteur d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune, entièrement libérées.”

Troisième résolution

L'Assemblée approuve (i) les comptes de liquidation de la Société qui lui sont soumis et présentés par Fairland Property Limited qui a été nommé liquidateur de la Société durant l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 15 février 2010 (le «Liquidateur») et (ii) le rapport de liquidation présenté par le Liquidateur.

Quatrième résolution

L'Assemblée approuve la nomination de Galina Incorporated comme commissaire – vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée approuve la convocation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires afin de délibérer sur la clôture de la liquidation de la Société avec l'ordre du jour suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur;
2. Décharge à accorder à Fairland Property Limited pour son mandat de liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;
3. Décharge à accorder à Galina Incorporated pour son mandat de commissaire-vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;
4. Décision de clôturer la liquidation de la Société;
5. Décision de conserver les documents et livres de la Société pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C à l'adresse suivante: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
6. Divers.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille trois cents euros (€ 2.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hazard, González, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12138. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011141916/203.

(110163835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

CG-Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.355.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN SARL
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011145929/13.

(110169800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.128.

Extrait des résolutions des Associés prises en date du 14 octobre 2011

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Alexandra PETITJEAN, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 5 septembre 2011;

- de nommer:

* Monsieur Phill WILLIAMS, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 5 septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Pour extrait analytique conforme
Eric LECHAT
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011145068/19.

(110168136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

ProLogis ITALY XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gerrit Jan Meerkerk
Gérant

Référence de publication: 2011145559/14.

(110168681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ProLogis Poland LIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011145560/14.

(110168688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Vistor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.984.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- PARFININDUS S.à r.l., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, ici représentée par Madame Marta COTAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg.

2.- Monsieur Frédéric MONCEAU, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, ici représentée par Madame Marta COTAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "VISTOR INTERNATIONAL S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois d'avril à 13H00.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital de la manière suivante:

1. Parfinindus S.à r.l., préqualifiée, Trois cent huit actions	308
2. Monsieur Frédéric MONCEAU, prénommé Deux actions	<u>2</u>
TOTAL: trois cent dix actions	310

de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.200.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs pour une durée de deux années:

1.- Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu;

2.- Monsieur Frederik ROB, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu;

3.- Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu.

Monsieur Karl LOUARN est également nommé président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de deux années:

Monsieur Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, états et demeures, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. COTAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45309. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur pd. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142440/176.

(110164991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

ProLogis Romania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145561/14.

(110168674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ProLogis Spain II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145562/14.

(110168678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Ress Capital Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ress Capital Fund Management

CACEIS Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011145599/12.

(110168831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ProLogis Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145563/14.

(110168705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ProLogis Spain XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145564/14.

(110168642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Rubia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 86.579.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011145608/11.

(110168747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

DAVIN Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 101.484.

L'an deux mil onze, le vingt-huit septembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DAVIN Luxembourg SA» anciennement «CONNECTION INTERNATIONAL COMPANY S.A.», dont le siège social est à L-9635 Bavigne, 9, Duerfstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 23 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 438 du 11 juin 1999,

Dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu le 25 mai 2010 par le Notaire Anja HOLTZ, soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1724 du 24 août 2010,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 101.484

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Alphonse Bernard Ghislain DAVIN, demeurant à L-9635 Bavigne, 9, Duerfstrooss

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Nathalie FRASELLE, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey, 36

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de Bavigne à Luxembourg et la modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts

2. Modification de l'article 10 des statuts portant sur les pouvoirs de signature

3. Renouvellement des mandats des administrateurs et administrateur-délégué et commissaire aux comptes

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour. Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bavigne à L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise modifie en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs des administrateurs pour leur donner un pouvoir de signature isolée et modifie en conséquence l'article 10 des statuts comme suit:

« **Art. 10.** La société se trouve engagée par la signature isolée de chaque administrateur.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de prolonger les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2017, à savoir Messieurs Alphonse Bernard Ghislain DAVIN, Kurt DAVIN et Steve DAVIN.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat du commissaire aux comptes, à savoir a société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2017.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.00 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: A. Davin, N. Fraselle, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 28 septembre 2011 - WIL/2011/743 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 14 octobre 2011.

Anja Holtz.

Référence de publication: 2011144452/66.

(110166906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Rubia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 86.579.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011145609/11.

(110168748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ProLogis Spain XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145565/14.

(110168633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ProLogis Spain XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145566/14.

(110168637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ProLogis Spain XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145567/14.

(110168639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Serico Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 431.375,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Serico Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011145611/12.

(110168644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent quarante-deuxième (442.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 164.089.

—
STATUTEN

Art. 1. Firma, Sitz.

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent quarante-deuxième (442.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen

Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3 Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,- Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 150.000,- Euro ist:

Nachname, Vorname: Zernisch, Manfred

Straße: Ziegeleistr. 12

Postleitzahl/Wohnort: 24944 Flensburg

Geburtsdatum/Geburtsort: 14.03.46/Voldewraa

Beruf: Kaufmann

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,- Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,- Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,- Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,- Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche

in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,- Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschließen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den

einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft.

Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 29. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l.

Vertreten durch den Geschäftsführer

Unterschrift

Référence de publication: 2011143811/115.

(110166760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

ProLogis Spain XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145568/14.

(110168645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ProLogis Spain XXV (P) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145569/14.

(110168643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ProLogis UK CCVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 102.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145570/14.

(110168672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**La Française AM International, Société Anonyme,
(anc. UFG-LFP International).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 23.447.

L'an deux mille onze, le six octobre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UFG-LFP International" (ci-après, la Société), ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.447, constituée sous la dénomination ECU Gestion S.A. suivant acte notarié en date du 14 octobre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 345 du 12 décembre 1985 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1473 du 5 juillet 2011.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Guillaume Bricka, employé, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale ordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «La Française AM International»;
2. Modification afférente de l'article 1 des statuts de la Société;
3. Mise à jour de l'objet social de la Société;
4. Modification afférente de l'article 3 des statuts de la Société;

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «La Française AM International».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «La Française AM International».»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier, l'article 3 des statuts de la Société relatif à son objet pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objectif de fournir des services de gestion, d'administration et de commercialisation à des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières («OPCVM») luxembourgeois et/ou étrangers, agréés sur base de la Directive 2009/65/CE, et à d'autres Organismes de Placement Collectif («OPC») luxembourgeois et/ou étrangers non couverts par cette Directive.

Ces services de gestion, d'administration et de commercialisation comprennent les fonctions suivantes:

- gestion de portefeuille d'OPCVM et d'OPC: A ce sujet, la Société peut, pour compte de l'OPCVM ou de l'OPC qu'elle gère, (i) fournir des conseils en investissement et prendre des décisions en matière d'investissement, (ii) conclure des accords, (iii) acheter, vendre, échanger et livrer tous types de valeurs mobilières et/ou autres types de valeurs acceptables, (iv) exercer tout droit de vote lié aux titres détenus par les OPCVM et OPC sous gestion. Cette liste n'est pas exhaustive;

- administration d'OPCVM et d'OPC: Cette fonction comprend les activités reprises sous le point "Administration" dans l'Annexe II de la loi du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif (la «Loi de 2010»), à savoir, (i) l'évaluation des portefeuilles de l'OPCVM et de l'OPC ainsi que le pricing des parts/actions, (ii) l'émission et le rachat des parts/actions de l'OPCVM et de l'OPC, (iii) la mise à jour du registre des détenteurs de parts/des actionnaires, et (iv) la tenue du registre des transactions. Cette liste n'est pas exhaustive;

- commercialisation et activités liées à la distribution des parts/actions d'OPCVM et d'OPC au Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut exercer toute activité supplémentaire qu'elle jugera utile en vue de satisfaire son objet social, dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 et le Chapitre 15 de la Loi de 2010.

La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et elle peut, à cette fin, y établir des succursales ou d'autres entités.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. BRICKA, M. ZELLINGER, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2011. LAC/2011/44410. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144370/83.

(110167220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

ProLogis UK CCXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145571/14.

(110168714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Serem S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011145631/11.

(110168505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Daian, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 84.736.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of September.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

- "INVESTEER ERSTE HOLDING GMBH", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Germany, having its registered office at 51, Jungfernstieg, D-20354 Hamburg, Germany, registered with the Trade and Companies Register of Hamburg under the number HRB 107.731,

"INVESTEER DRITTE HOLDING GMBH", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Germany, having its registered office at C/O PWC, 13, New-York-Ring, D-22297 Hamburg, Germany, registered with the Trade and Companies Register of Hamburg under the number HRB 107.732,

duly represented by Ms Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address in Luxembourg,

by virtue of two (2) proxies given under private seal on September 7th, 2011.

Said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the two sole shareholders of the company "DAIAN, S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 84.736, incorporated pursuant to a notarial deed on November 23rd, 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association, number 454 of March 21st, 2002. The Articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on December 14th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association, number 449 of February 21st, 2008.

The appearing parties, represented as stated here above, representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to delete paragraphs 2 and 3 of the Article 6 of the articles of incorporation.

Second resolution

The shareholders decide to introduce the possibility to set up a premium account by the insertion of a new second paragraph in Article 6 of the articles of incorporation, as follows:

"In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said account is at the free disposal of the shareholders."

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, Article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) shares quotas of one hundred Euro (100.-EUR) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said account is at the free disposal of the shareholders."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, parties, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- «INVESTEA ERSTE HOLDING GMBH», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 51, Jungfernstieg, D-20354 Hambourg, Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Hambourg sous le numéro HRB 107.731,

- «INVESTEA DRITTE HOLDING GMBH», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois d'Allemagne, ayant son siège social au C/O PWC, 13, New-York-Ring, D-22297 Hambourg, Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Hambourg sous le numéro HRB 107.732,

les deux dûment représentées par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 7 septembre 2011.

Ces procurations, signées «ne variteur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles parties comparantes sont les deux seuls associés de la société «DAIAN, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.736, constituée selon un acte notarié en date du 23 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 454 du 21 mars 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés en date du 14 décembre 2007, par acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 449 du 21 février 2008.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de supprimer les alinéas 2 et 3 de l'article 6 des statuts

Deuxième résolution

Les associés décident de l'opportunité de constituer un compte de prime d'émission et de l'insertion d'un nouvel alinéa 2 à l'article 6 des statuts, comme suit:

«Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés».

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12478. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011144688/98.

(110167975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Yi Sheng SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 16, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg E 4.321.

L'an deux mille onze.

Le dix-neuf septembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1) Rongen PAN, restaurateur, né à Zhejiang (Chine) le 30 septembre 1962, époux de Xiuxia WANG, demeurant à L-5615 Mondorf-les-Bains, 8, rue Dicks,

propriétaire de vingt-cinq (25) parts sociales de "YI SHENG SCI", établie et ayant son siège à L-5615 Mondorf-les-Bains, 16, rue Dicks, matricule no. 2010 70 01 108, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro E4321, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 30 juin 2010, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1742 du 26 août 2010.

2) Xiuxia WANG, sans état, née à Zhejiang (Chine) le 14 février 1964, épouse de Rongen PAN, demeurant à L-5615 Mondorf-les-Bains, 8, rue Dicks,

propriétaire de vingt-cinq (25) parts sociales de la susdite société.

Rongen PAN, préqualifié, déclare céder cinq (5) parts sociales de la susdite société pour le prix de onze mille cinq cents (11.500.-€) euros à Shaobo WANG, indépendant, né à Zhejiang (Chine) le 8 août 1966, demeurant à CH/NA 325200 Ruian, Tang Xia Ming Thu da Sha 27D, ici représenté par Rongen PAN, susdit, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 15 novembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute.

Xiuxia WANG, susdite, déclare céder cinq (5) parts sociales de la susdite société pour le prix de onze mille cinq cents (11.500.-€) euros à Xiaoping Ji, indépendante, née à Zhejiang (Chine) le 16 décembre 1969, demeurant à CH/NA 325200 Ruian, Tang Xia Ming Thu da Sha 27D, Xiaoping Ji, susdite, ici représentée par Rongen PAN, susdit, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 15 novembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales leur cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Les prix des cessions ont été payés par les cessionnaires aux cédants avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Rongen PAN et Xiuxia WANG, préqualifiés, agissant en leur qualité de gérants, acceptent au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent les cessionnaires à faire signifier lesdites cessions à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter leur effet.

Finalement, les associés Rongen PAN, Xiuxia WANG, Shaobo WANG et Xiaoping JI, représentés comme il est dit, préqualifiés, Fengyi PAN, vendeur, demeurant à L-5615 Mondorf-les-Bains, 8, rue Dicks, et Feng Sheng Michel PAN, étudiant, demeurant à L-5615 Mondorf-les-Bains, 8, rue Dicks, ici représenté par ses parents susqualifiés, Rongen PAN et Xiuxia WANG, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

Deuxième résolution.

Ils décident de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.-EUR), divisé en CENT (100) parts de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Rongen PAN, susdit, vingt parts sociales	20
2. Xiuxia WANG, susdite, vingt parts sociales	20
3. Fengyi PAN, susdit, vingt-cinq parts sociales	25
4. Feng Sheng Michel PAN, susdit, vingt-cinq parts sociales	25
5. Shaobo WANG, susdit, cinq parts sociales	5
6. Xiaoping JI, susdite, cinq parts sociales	5
Total: Cent parts sociales	100"

Les associés-gérants, Rongen PAN et Xiuxia WANG, préqualifiés, déclarent que la susdite société YI SHENG SCI est propriétaire d'une maison d'habitation avec place et toutes ses appartenances et dépendances, le tout sis à Mondorf-les-Bains, 14, rue Dicks et inscrit(e) au cadastre comme suit:

Commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains.

- Numéro 693/3224, lieu-dit "rue Dicks", place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 1 are 23 centiares.

Titre de propriété

La société YI SHENG SCI est propriétaire dudit immeuble pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 6 août 2010, transcrit à Luxembourg I, le 20 août 2010, volume 2292, numéro 60.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes, et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. PAN, X. WANG, F. PAN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 28 septembre 2011. REM 2011 / 1244. Reçu mille trois cent quatre-vingts euros 23.000,00 € à 5% = 1.150,00 € + 2/10 = 230,00 € 1.380,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144394/83.

(110166883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

ProLogis UK CCXL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 123.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145572/14.

(110168627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 5.832.046,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.043.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156043 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 5, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2515 of November 19, 2010, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated May 19, 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 17, 2011 under number 1876.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Sophie HENRYON, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of three (3) proxies given under private seal on September 28 2011, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at four hundred eight thousand three hundred twenty-six Euro (EUR 408.326,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of three hundred eleven thousand seven hundred six Euro (EUR 311.706,00) in order to raise it from its present amount of four hundred eight thousand three hundred twenty-six Euro (EUR 408.326,00) to seven hundred twenty thousand thirty-two Euro (EUR 720.032,00) by creation and issuance of twenty-eight thousand eight hundred fifty-six (28.856) new class C shares (the New C Shares) and two hundred eighty-two thousand eight hundred fifty (282.850) new class D shares (the New D Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

2. Subscription of the two hundred eighty-two thousand eight hundred fifty (282.850) New D Shares and payment of the total subscription price of two hundred eighty-two thousand eight hundred fifty Euro (EUR 282.850,00) by Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under Luxembourg law, having its registered office at 1B rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, by payment in cash in the same amount.

3. Subscription of the twenty-eight thousand eight hundred fifty-six (28.856) New C Shares and payment of the total subscription price of twenty-eight thousand eight hundred fifty-six Euro (EUR 28.856,00) by Cayman Copper Holding, L.P., an exempted limited partnership, established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87 Mary Street, c/o Walkers Corporate Services Limited, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Cayman's Registry of Companies under number WK-44044, represented by its general

partner Cayman Copper Holding Management, Ltd., a exempted limited company, incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87 Mary Street, c/o Walkers Corporate Services Limited, George Town, Grand Cayman KY19005, Cayman Islands, and registered with the Cayman's Registry of Companies under number WK-246547, by payment in kind consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by Cayman Copper Holding, L.P., prenamed, towards the Company.

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at seven hundred twenty thousand thirty-two Euro (EUR 720.032,00) represented by fully paid up shares, as follows: sixty two thousand seventy-eight (62.078) class A shares (the Class A Shares), thirty thousand seven hundred twenty-seven (30.727) class B shares (the Class B Shares), three hundred forty-four thousand three hundred seventy-six (344.376) class C shares (the Class C Shares), two hundred eighty-two thousand eight hundred fifty (282.850) class D shares (the Class D Shares, and together with the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares, the Limited Partners Shares) and one (1) management share (the Management Share), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00).”

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of three hundred eleven thousand seven hundred six Euro (EUR 311.706,00) in order to raise it from its present amount of four hundred eight thousand three hundred twenty-six Euro (EUR 408.326,00) to seven hundred twenty thousand thirty-two Euro (EUR 720.032,00) by creation and issuance of twenty-eight thousand eight hundred fifty-six (28.856) new class C shares (the New C Shares) and two hundred eighty-two thousand eight hundred fifty (282.850) new class D shares (the New D Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Subscription - Payment

Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for the two hundred eighty-two thousand eight hundred fifty (282.850) New D Shares having an aggregate nominal value of two hundred eighty-two thousand eight hundred fifty Euro (EUR 282.850,00) and to fully pay them up in cash in the same amount.

The amount of two hundred eighty-two thousand eight hundred fifty Euro (EUR 282.850,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Cayman Copper Holding, L.P., prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for the twenty-eight thousand eight hundred fifty-six (28.856) New C Shares having an aggregate nominal value of twenty-eight thousand eight hundred fifty-six Euro (EUR 28.856,00) and to fully pay them up in kind consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by Cayman Holding, L.P., prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable).

The total value of the contribution in kind is declared by Cayman Holding, L.P., prenamed, to be of twenty-eight thousand eight hundred fifty-six Euro (EUR 28.856,00), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by Audit Conseil Service S.à r.l., réviseur d'entreprises, having its registered office at 41 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, which concludes as follows:

“Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Receivable to be contributed does not correspond at least to the value of the share capital issued.”

Prementioned report, being initialized ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- the above mentioned auditor's report;
- a balance sheet dated as of September 2011 of the Company;
- a contribution declaration of Cayman Holding, L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

Cayman Holding, L.P., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the contributing company is entitled to any rights as to the Receivable;

- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Following the above resolutions, the meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

“ **Art. 5.** The share capital is set at seven hundred twenty thousand thirty-two Euro (EUR 720.032,00) represented by fully paid up shares, as follows: sixty two thousand seventy-eight (62.078) class A shares (the Class A Shares), thirty thousand seven hundred twenty-seven (30.727) class B shares (the Class B Shares), three hundred forty-four thousand three hundred seventy-six (344.376) class C shares (the Class C Shares), two hundred eighty-two thousand eight hundred fifty (282.850) class D shares (the Class D Shares, and together with the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares, the Limited Partners Shares) and one (1) management share (the Management Share), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00).”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand two hundred euro (€ 2,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «Copper Management S.à r.l & Partners S.C.A» ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156043 (ciaprès désignée la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire le 5 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 novembre 2010 sous le numéro 2515, et dont les statuts ont été dernièrement modifiés par un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 août 2011 sous le numéro 1876.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé le 28 septembre 2011, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation représentant ensemble cent pour-cent (100%) du capital social de la Société, établi à quatre cent huit mille trois cent vingt-six Euro (EUR 408.326,00), sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois cent onze mille sept cent six Euro (EUR 311.706,00) pour le porter de son montant actuel de quatre cent huit mille trois cent vingt-six Euro (EUR 408.326,00), à sept cent vingt mille trente-deux Euro (EUR 720.032,00) par la création et l'émission de vingt-huit mille huit cent cinquante-six (28.856) nouvelles actions de classe C (les Nouvelles Actions C) et deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante (282.850) nouvelles actions de classe D (les Nouvelles Actions D), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

2. Souscription des Nouvelles Actions D et du paiement du prix de souscription d'un montant total de deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante Euro (EUR 282.850,00) par Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1B rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137498, et la libération totale des deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante (282.850) Nouvelles Actions D par apport en numéraire d'un même montant.

3. Souscription des Nouvelles Actions C et du paiement du prix de souscription d'un montant total de vingt-huit mille huit cent cinquante-six Euro (EUR 28.856,00) par Cayman Copper Holding, L.P., un exempted limited partnership de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au 87 Mary Street, c/o Walkers Corporate Services Limited, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-44044, représenté par son associé commandité Cayman Copper Holding Management, Ltd., un exempted limited company de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au 87 Mary Street, c/o Walkers Corporate Services Limited, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-246547, et la libération totale des vingt-huit mille huit cent cinquante-six (28.856) Nouvelles Actions C par apport en nature consistant en la conversion d'une partie du même montant d'une créance détenue par Cayman Copper Holding, L.P., prénommée, à l'encontre de la Société.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à sept cent vingt mille trente-deux Euro (EUR 720.032,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en: soixante-deux mille soixante-dix-huit (62.078) actions de classe A (Actions de Classe A), trente mille sept cent vingt-sept (30.727) actions de classe B (Actions de Classe B), trois cent quarante-quatre mille trois cent soixante-seize (344.376) actions de classe C (Actions de Classe C), deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante (282.850) actions de classe D (Actions de Classe D et ensemble avec les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, et les Actions de Classe C, les Actions de Commanditaires), et une (1) action de commandité (l'Action de Commandité), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00).

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent onze mille sept cent six Euro (EUR 311.706,00) pour le porter de son montant actuel de quatre cent huit mille trois cent vingt-six Euro (EUR 408.326,00), à sept cent vingt mille trente-deux Euro (EUR 720.032,00) par la création et l'émission de vingt-huit mille huit cent cinquante-six (28.856) nouvelles actions de classe C (les Nouvelles Actions C) et deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante (282.850) nouvelles actions de classe D (les Nouvelles Actions D), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Souscription - Libération

Neuheim Lux Group Holding V, précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, décide de souscrire aux deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante (282.850) Nouvelles Actions D, d'une valeur totale de deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante Euro (EUR 282.850,00) et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un même montant.

Le montant de deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante Euro (EUR 282.850,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire.

Cayman Copper Holding, L.P., précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, décide de souscrire aux vingt-huit mille huit cent cinquante-six (28.856) Nouvelles Actions C, d'une valeur totale de vingt-huit mille huit cent cinquante-six Euro (EUR 28.856,00) et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion d'une partie du même montant d'une créance détenue par Cayman Copper Holding, L.P., prénommée, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance).

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de vingt-huit mille huit cent cinquante-six Euro (EUR 28.856,00) par Cayman Copper Holding, L.P., prénommée, laquelle estimation, acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par Audit Conseil Service S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 41 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'est venu à notre attention qui nous aurait porté à croire que la valeur de la Créance à apporter ne correspond pas au moins à la valeur du capital social émis.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- le rapport du réviseur susmentionné;
- un bilan de septembre 2011 de la Société;
- une déclaration d'apport de Cayman Copper Holding, L.P., prénommée, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

Cayman Copper Holding, L.P., prénommée, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'apporteur ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Deuxième résolution

Suivant les résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à sept cent vingt mille trente-deux Euro (EUR 720.032,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en: soixante-deux mille soixante-dix-huit (62.078) actions de classe A (Actions de Classe A), trente mille sept cent vingt-sept (30.727) actions de classe B (Actions de Classe B), trois cent quarante-quatre mille trois cent soixante-seize (344.376) actions de classe C (Actions de Classe C), deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante (282.850) actions de classe D (Actions de Classe D et ensemble avec les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, et les Actions de Classe C, les Actions de Commanditaires), et une (1) action de commandité (l'Action de Commandité), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00). “

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille deux cents euros (€ 2.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13418. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143325/249.

(110166133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

ProLogis UK CCXLII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145573/14.

(110168630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ProLogis UK CCXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145574/14.

(110168715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ProLogis UK CCXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145575/14.

(110168718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Airtex Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.498.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze.

le onze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AIRTEX DEVELOPMENT S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.498 (NIN 2007 2206 577),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 980 du 25 mai 2007.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 27 septembre 2011, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

et qui désigne comme secrétaire Madame Cécile CAMODECA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. - L'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 octobre 2011, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société anonyme EXAUDIT S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982, et a fixé à ce jour la présente assemblée ayant pour ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3.- Décharge à donner au liquidateur.
- 4.- Clôture de la liquidation.

II. - Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. - Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. - L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1. Rapport du commissaire vérificateur. La société anonyme EXAUDIT S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982, en sa qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation présente son rapport sur la liquidation.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes. L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

3. Décharge au liquidateur. Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au "Registrar of Corporate Affairs" sous le numéro 1515831, de sa gestion de la liquidation.

4. Clôture de la liquidation. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société AIRTEX DEVELOPMENT S.A. a cessé définitivement d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. LAMBERT, C. CAMODECA, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1717. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144599/64.

(110168129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Sixty International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.620.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIXTY INTERNATIONAL S.A.
Angelo DE BERNARDI / Georges GUDENBURG
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011145638/12.

(110168578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ProLogis UK CCXXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145576/14.

(110168711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ProLogis UK CCXXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145577/14.

(110168720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Parinfin, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145585/9.

(110168717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Holcim US Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 112.468.

In the year two thousand eleven, on the tenth of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "HOLCIM US FINANCE S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at Luxembourg, 21, rue Louvigny, incorporated by deed enacted on November 28th, 2005, published in the Memorial C number 557 of the 16th of March 2006, inscribed at trade register Luxembourg section B number 112.468.

The meeting is composed by the sole member, "Holdertrade Ltd & Cie S.N.C.", a corporation existing under the law of Grand Duchy of Luxembourg having its registered seat at Luxembourg, 21, rue Louvigny, here represented by Mr. Michaël Bouchat, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

Agenda:

- 1.- Increase of the corporate capital by an amount of USD 50.- (fifty US Dollars) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of USD 50.- (fifty US Dollars), to be paid up in cash with a share premium of USD 2,999,950.-.
- 2.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

First resolution

The sole member decides to increase the corporate capital by an amount of USD 50.- (fifty US Dollars), so as to raise it from its present amount of USD 300.000.- (three hundred thousand US Dollars) to USD 300.050.- (three hundred thousand and fifty US Dollars), by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of USD 50.- (fifty US Dollars), by contribution in cash.

Second resolution

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed sole shareholder, represented by Mr. Michaël Bouchat, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 1 (one) new share, and to have it fully paid up together with the share premium of USD 2,999,950.- (two million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and fifty US Dollars), by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of USD 3,000,000.- (three million US Dollars), as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member decides to amend the article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at three hundred thousand and fifty US dollars (USD 300,050) divided into six thousand one (6,001) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille onze, le dix octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "HOLCIM US FINANCES à .r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue Louvigny, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 112.468, constituée suivant acte reçu le 28 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 557 du 16 mars 2006.

L'assemblée est composée de l'associé unique, "Holdertrade Ltd & Cie S.N.C.", une société établie à Luxembourg, 21, rue Louvigny, ici représentée par Mr. Michaël Bouchat, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 50.- (cinquante Dollars US) par l'émission de 1 (une) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de USD 50.- (cinquante Dollars US) chacune, par apport en numéraire.
- 2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 50.- (cinquante Dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 300.000.- (trois cent mille Dollars US) à USD 300.050.- (trois cent mille cinquante Dollars US), par l'émission de 1 (une) part sociale nouvelles d'une valeur nominale de USD 50.- (cinquante Dollars US) chacune.

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'associé unique prénommé, représenté par Mr. Michaël Bouchat, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire à 1 (une) part sociale nouvelle, et la libérer intégralement ensemble avec la prime d'émission de USD 2.999.950.- (deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante Dollars US), par apport en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 3.000.000.- (trois millions de Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent mille cinquante dollars US (USD 300.050) divisé en six mille une (6.001) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M. BOUCHAT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45073. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143456/104.

(110166289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

ProLogis UK CCXXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145578/14.

(110168722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ProLogis UK CCXXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 123.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145579/14.

(110168707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ProLogis UK CCXXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 123.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145580/14.

(110168624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Tiger Tail Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIGER TAIL INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011145660/12.

(110168979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

MMG Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 164.072.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of October

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MGI S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Company register number B 160206, registered address of 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as hereabove stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company:

Chapter I. Form, Registered office, Duration, Purpose, Corporate capital

Art. 1. Form. There is hereby formed, among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereinafter issued (the Members), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “MMG Management S.à r.l.” (the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law), as well as by these articles of incorporation (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg city, Grand Duchy of Luxembourg. The board of managers of the Company (the Board of Managers) may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the municipality of Luxembourg. The registered office may also be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the Members of the Company.

In the case that extraordinary events of a political or economic nature, which could interfere with the normal activities at the registered office of the Company or adversely affect the ease of communication between such office and foreign countries, were to occur or are imminent, the registered office may temporarily be transferred abroad until the complete termination of such abnormal circumstances. Such temporary measure shall have no effect, though, on the nationality of the Company. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Managers.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Without prejudice to Article 20, the Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of Members of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights. The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND EURO (EUR 125,000.-) divided into ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND (125,000.-) shares with a nominal value of one Euro per share.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of the Members adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives). Each ordinary share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the fraction of the share capital of the Company represented by such ordinary share, increased by the amount of the share premium, if any, paid with respect to such ordinary share.

A Members' register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Member. Such register shall set forth the name of each Member, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its ordinary shares within the limits set forth by the Company Law.

Art. 7. Transfer of shares. Shares are freely transferable among Members. The transfer of shares to non-Members is subject to the prior approval of the general meeting of Members representing at least three quarters of the issued share

capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

Chapter II. Management

Art. 8. Board of Managers. The Company shall be managed by a Board of Managers composed of at least two (2) members who need not be Members of the Company. The managers shall be elected by the general meeting of the Members of the Company which shall determine their number, remuneration and term of office. The managers shall be elected by vote of the majority of the Members of the Company being present or represented. Each Member of the Company shall be entitled to appoint at least one (1) representative to the Board of Managers. Any manager may be removed with or without cause (ad nutum) by the general meeting of the Members of the Company.

Managers shall be eligible for reelection. In the event of a vacancy in the office of a manager the general meeting of the Members of the Company shall be convened as soon as practicable in order to appoint a new manager with such vacancy to be fulfilled in a manner that will maintain equal representation of each Member of the Company on the Board of Managers.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may appoint among its Members a chairman and one or more vice-chairmen. None of the chairman or any vice-chairman shall have a deciding or casting vote. The Board of Managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and the minutes of the general meetings of the Members of the Company. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Managers. In his absence the Members of the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at such meeting.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting which, in principle, shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting. No such written notice is required if all the Members of the Board of Managers are present or represented at the commencement of the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each Member of the Board of Managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail, another manager as his proxy.

Any manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Managers may deliberate or act validly only if at least three (3) managers are present or represented at the meeting. If the quorum is not reached the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue.

Decisions shall be taken at the unanimity of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 10 Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the Board of Managers who presided at such meeting or by any two managers of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any manager of the Company.

Art. 11 Powers of the Board of Managers. All powers not expressly reserved by Company Law or by the Articles to the general meeting of Members of the Company fall within the competence of the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Art. 12 Delegation of powers. The Board of Managers is authorised to appoint a person, either manager or not, or an entity, without the prior authorisation of the general meeting of the Members of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13 Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14 Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such manager shall make known to the Board of Managers such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the Members of the Company which shall ratify such transaction.

Chapter III. General meeting, Sole member

Art. 15 General Meeting. Any validly constituted meeting of Members of the Company shall represent the entire body of Members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The annual general meeting of the Members of the Company shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company within six months of the close of the financial year.

Other meetings of the Members of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

If there are not more than 25 (twenty-five) Members in the Company, the decisions of the Members may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Members in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Members shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Members may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

If there is only one single Member in the Company, the single Member assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of Members. The decisions of the single Member are set out in a written resolution executed by or on behalf of the single Member.

Art. 16 Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Members of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the Members of the Company duly convened will be passed by the Members representing more than one half of the total issued share capital of the Company.

The Members may not resolve upon the following transactions without the consent of a majority of the Members representing at least three-quarters of the total issued share capital of the Company:

- (i) to amend, alter or repeal (including any amendment, alteration or repeal effected by merger, consolidation or similar business combination) any provision of the Articles; and
- (ii) to dissolve and/or liquidate the Company.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Members may be increased only with the unanimous consent of the Members.

A Member may act at any meeting of the Members of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

Any Member may participate in a meeting of the Members of the Company by conference call or similar means of communications whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all the Members of the Company are present or represented at a meeting of the Members of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter IV. Accounting year, Independent auditor, Distribution of profits

Art. 17. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of every year and shall terminate on 31 December of the same year. By way of exception the first accounting year shall begin on the day of the incorporation of the Company and terminate on 31 December 2011.

Art. 18. Distribution of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of Members has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Board of Managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of the Members of the Company; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Chapter V. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The liquidation of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the Members of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of Members of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). The dissolution and liquidation of the Company shall be carried out in accordance with the Company Law.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Members in proportion to the shares held by each Member in the Company.

Art. 20. Financial information. The Company shall provide each Member with a copy of the annual accounts in respect of each financial year by 30 April following the end of each financial year.

The Company shall provide each Member with all information in relation to itself available to the Company which may be reasonably required by a Member to meet tax and legal reporting obligations of the group of companies of which the Member is part. Such information shall include but shall not be limited to all available tax filings, returns and receipts, bank statements, books and other records of the Company.

The Company will use Euro (EUR) as its functional currency and it shall prepare its annual accounts in conformity with Luxembourg generally accepted accounting principles.

Art. 21. Access to books and Files of the Company. Each Member and its respective auditors and/or any person appointed by the Member to whom the Company has no reasonable objection may, during normal business hours, have access to the offices, buildings and sites of the Company and shall have the right to inspect and audit at its own expense all books and records and to check all possessions owned by the Company.

Subscription and Payment

The ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND (125,000.-) shares of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share have been fully subscribed as follows:

MGI Sarl 125.000 (one hundred and twenty five thousand) shares

The ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND (125,000.-) shares of the Company have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND EURO (EUR 125,000.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Company Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the general meeting of the members

The prenamed Member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately adopted the following resolutions:

- a. The number of managers is set at four (4).
- b. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr. Stuart Griffiths, Group Manager, born on 3 October 1948, in Rogiet (UK), residing professionally at Al Masaood Building, 4th floor, Najda Street, P.O.Box 322, Abu Dhabi, United Arab Emirates;
 - Mr. Ziad Nabil Abou Nasr, Senior Manager, born on 28 December 1969, in Baabda (Lebanon), residing professionally at Al Masaood Building, 4th floor, Najda Street, P.O.Box 322, Abu Dhabi, United Arab Emirates;

- Mr. Mahmood Samy Naib, Deputy Chief Executive Officer, born on 19 September 1966 in Baghdad (Iraq), with professional address at Khalidiya Tower, Khalidiya, P.O.Box 33933, Abu Dhabi, United Arab Emirates; and

- Mr. Omar Ghassan Jihad Fahmi, Chief Operations Officer, born on 21 June 1971 in Baghdad (Iraq), with professional address at Khalidiya Tower, Khalidiya, P.O. Box 33933, Abu Dhabi, United Arab Emirates.

c. The registered office of the Company is set at: 26, Boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-city, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

MGI S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160206, dûment représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparantes, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée:

Chapter I^{er} . Forme, Siège social, Durée, Objet social, Capital social

Art. 1^{er} . Forme. Il est établi par la présente entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront détenteurs des parts sociales émises ci-après (les Membres), une société à responsabilité limitée sous la dénomination "MMG Investments S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand Duché de Luxembourg. Le conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance) peut décider de transférer le siège social de la Société en tout autre endroit dans la commune de Luxembourg. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des Membres de la Société.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger devaient se produire ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure temporaire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Sans préjudice de l'Article 20, la Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des Membres de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à CENT VINGT CINQ MILLE EURO (EUR 125,000.-) représentés par CENT VINGT CINQ MILLE (125,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Membres adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Les parts sociales sont et resteront des parts sociales nominatives.

Chaque part sociale ordinaire donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec la fraction du capital social de la Société représentée par cette part sociale ordinaire, augmenté du montant de la prime d'émission, le cas échéant, payée pour cette part sociale ordinaire.

Un registre des Membres de la Société sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout Membre. Ce registre indiquera le nom de chaque Membre, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces parts sociales, ainsi que la mention de la cession des parts sociales et les dates de ces cessions. La propriété des parts sociales sera établie par l'inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses parts sociales ordinaires dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 7. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre Membres. La cession de parts sociales à des personnes qui ne sont pas Membres est soumise au consentement préalable de l'assemblée générale des Membres représentant au moins les trois-quarts du capital social émis de la Société. Une cession de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société, ou acceptée par celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

Chapter II. Gestion

Art. 8. Conseil de gérance. La Société sera administrée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux (2) membres qui ne doivent pas nécessairement être Membres de la Société. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des Membres de la Société qui fixera leur nombre, rémunération et la durée du mandat. Les gérants seront élus par un vote à la majorité des Membres de la Société qui sont présents ou représentés. Chaque Membre de la Société est en droit de désigner au moins un (1) représentant au Conseil de Gérance. Tout gérant peut être révoqué avec ou sans motif (ad nutum) par l'assemblée générale des Membres de la Société.

Les gérants seront rééligibles. Si le poste de gérant devient vacant, l'assemblée générale des Membres de la Société sera convoquée dès que possible afin de nommer un nouveau gérant, une telle vacance devra être satisfaite de telle sorte que soit assurée une représentation égalitaire des Membres de la Société au Conseil de Gérance.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses Membres un président et un ou plusieurs vice-présidents. Ni le président ni aucun des vice-présidents n'auront un droit de vote décisionnel ou prépondérant. Le Conseil de Gérance peut également choisir un secrétaire, gérant ou non, et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des assemblées générales des Membres de la Société. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, les Membres du Conseil de Gérance peuvent nommer un autre gérant en tant que président intérimaire par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, sera à Luxembourg.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance sera donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans l'avis de convocation.

Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les Membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés au début de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque Membre du Conseil de Gérance peut renoncer à la convocation par accord écrit, donné en original, par fax, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à des heures et à des lieux fixés dans un agenda préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télégramme, fax ou courrier électronique, un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre; et la participation à une réunion par ces moyens équivaldra à une participation en personne à cette réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins deux (2) des gérants sont présents ou représentés à la réunion. Si le quorum n'est pas atteint les gérants présents peuvent ajourner la réunion à une date et à un lieu ultérieurs.

Les décisions seront prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil de Gérance peut également être adoptée par un document circulaire et être le fruit d'un ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signée par chacun et tous les gérants sans exception aucune. La date de cette résolution sera la date de la dernière signature.

Art. 10. Procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance. Le procès-verbal de toute réunion du Conseil de Gérance sera signé par le président du Conseil de Gérance qui a présidé cette réunion ou par deux gérants de la Société.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal pouvant être présentés lors de procédures judiciaires ou autres seront signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par tout gérant de la Société.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Membres de la Société par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts sont de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance est autorisé à nommer une personne, gérant ou non, ou une entité, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des Membres de la Société, aux fins de réaliser des fonctions spécifiques à tous les niveaux au sein de la Société.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou, par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute(s) personne (s) à qui ce pouvoir de signature a été accordé par le Conseil de Gérance, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou déclaré nul du fait qu'un ou plusieurs des gérants ou agents de la Société sont intéressés, ou sont un gérant, un associé, un agent ou un employé de cette autre société ou entreprise.

Tout gérant ou agent de la Société qui occupe le poste de gérant, agent ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclura des contrats ou bien entreprendra des activités ne devra pas, uniquement en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entreprise, être privé de délibérer et de voter ou d'agir sur tous les points concernant ce contrat ou autre activité.

Si un gérant de la Société a un intérêt personnel et contraire quel qu'il soit concernant toute transaction de la Société, ce gérant devra en informer le Conseil de Gérance et ne délibérera et ne votera pas au sujet de cette transaction, et un compte-rendu de cette transaction et de cet intérêt du gérant s'y rapportant, sera fait à la prochaine assemblée générale des Membres de la Société qui approuvera cette transaction.

Chapter III. Assemblée générale, Membre unique

Art. 15. Assemblée Générale. Toute assemblée des Membres de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des Membres de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin donner des instructions, effectuer ou approuver tous les actes concernant les opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des Membres de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Les autres assemblées des Membres de la Société peuvent être tenues au lieu et à l'heure indiqués dans les avis de convocation respectifs à l'assemblée.

Lorsque le nombre de Membres de la Société n'excède pas 25 (vingt-cinq), les décisions des Membres peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les Membres par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique. Les Membres exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Membres peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

Lorsqu'il n'y a qu'un seul et unique Membre dans la Société, l'unique Membre assume tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des Membres. Les décisions du Membre unique sont exposées dans une résolution écrite signée par et au nom du Membre unique.

Art. 16. Convocation, Quorum, Procurations et Formalités de convocation. Les délais de convocation et le quorum requis par la loi régiront et seront applicables à la conduite des assemblées des Membres de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

Chaque part sociale donne droit à un vote.

Sauf exigence contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions à une assemblée des Membres de la Société dûment convoquée seront adoptées par les Membres représentant plus de la moitié de la totalité du capital social émis de la Société.

Les Membres ne peuvent pas statuer sur les transactions suivantes sans le consentement de la majorité des Membres représentant au moins les trois-quarts de la totalité du capital social émis de la Société:

(i) amender, modifier ou abroger (en ce compris tout amendement, modification ou abrogation réalisé par la fusion, la consolidation ou un regroupement similaire) toute disposition des Statuts; et

(ii) dissoudre et/ou liquider la Société.

La nationalité de la Société peut être changée et les engagements de ses Membres peuvent être augmentés uniquement avec le consentement unanime des Membres.

Un Membre peut agir à toute réunion des Membres de la Société en nommant par écrit une autre personne comme son mandataire que ce soit en original, par fax, courrier électronique, télégramme ou télex.

Tout Membre peut participer à une assemblée des Membres de la Société par conférence téléphonique ou autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler et de délibérer correctement, et la participation à une réunion par ces moyens sera considérée comme une participation physique à cette réunion. Si tous les Membres de la Société sont présents ou représentés à une réunion des Membres de la Société, et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Chapter IV. Exercice social, Reviseur d'entreprises indépendant, Affectation des bénéfices

Art. 17. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le 31 décembre de la même année. A titre exceptionnel, le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2011.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent les bénéfices nets. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

L'assemblée générale des Membres a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le transférer à la réserve ou le reporter.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Conseil de Gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que suffisamment de fonds sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de verser des acomptes sur dividendes est prise par l'assemblée générale des Membres de la Société; et

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Chapter V. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par une assemblée générale des Membres de la Société statuant sur cette liquidation. Cette assemblée générale des Membres de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s). La dissolution et la liquidation de la Société seront effectuées conformément à la Loi sur les Sociétés.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera versé aux Membres proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque Membre dans la Société.

Art. 21. Informations financières. La Société remettra à chaque Membre une copie des comptes annuels pour chaque exercice social le 30 avril suivant la fin de chaque exercice social.

La Société donnera à chaque Membre toutes les informations la concernant disponibles à la Société pouvant être raisonnablement exigées par un Membre afin de remplir les obligations fiscales et de notification légales du groupe de sociétés dont le Membre est partie. Ces informations comprendront notamment tous les dépôts de déclaration de revenu, les déclarations fiscales et les recettes fiscales, les relevés de compte, livres et autres archives de la Société.

La Société utilisera les euros (EUR) pour sa devise fonctionnelle et elle préparera ses comptes annuels en conformité avec les principes comptables généralement acceptés à Luxembourg.

Art. 22. Accès aux livres et dossiers de la Société. Chaque Membre et ses réviseurs d'entreprises respectifs et/ou toute personne nommée par le Membre auquel la Société ne voit pas d'objection particulière peut, pendant les heures d'ouverture, avoir accès aux bureaux, bâtiments et sites de la Société et sera autorisé à consulter et contrôler à ses propres frais tous les livres et archives et à vérifier tous les biens détenus par la Société.

Souscription et Libération

Les CENT VINGT CINQ MILLE (125,000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ont été toutes souscrites comme suit:

MGI S. à r.l., précité, CENT VINGT CINQ MILLE (125,000) parts sociales Les CENT VINGT CINQ MILLE (125,000) parts sociales de la Société ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de CENT VINGT CINQ MILLE EURO (EUR 125,000.-) est désormais à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié la présence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'assemblée générale des membres

L'associé représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

a. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

b. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Stuart Griffiths, Group Manager, né le 3 octobre 1948, à Rogiet (Royaume Uni), ayant son adresse professionnelle à Al Masood Building, 4th floor, Najda Street, P.O.Box 322, Abou Dhabi, Emirats Arabes Unis;

- M. Ziad Nabil Abou Nasr, Senior Manager, né le 28 décembre 1969, à Baabda (Liban), ayant son adresse professionnelle à Al Masood Building, 4th floor, Najda Street, P.O.Box 322, Abou Dhabi, Emirats Arabes Unis;

- M. Mahmood Samy Naib, Deputy Chief Executive Officer, né le 19 septembre 1966 à Baghdad (Iraq), ayant son adresse professionnelle à Khalidiya Tower, Khalidiya, P.O.Box 33933, Abou Dhabi, Emirats Arabes Unis; et

- M. Omar Ghassan Jihad Fahmi, Chief Operations Officer, né le 21 juin 1971 à Baghdad (Iraq), ayant son adresse professionnelle à Khalidiya Tower, Khalidiya, P.O. Box 33933, Abou Dhabi, Emirats Arabes Unis.

c. Le siège social de la Société est établi au: 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg-ville, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 12 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45070. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143571/493.

(110166211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

ProLogis UK CCXXXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145581/14.

(110168626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Asars Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 63.479.

L'an deux mille onze.

Le douze juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Rahim AGAAJANI, ingénieur diplômé, né à Tabriz (Iran), le 23 juillet 1946, avec adresse professionnelle à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

2) Monsieur Shahriar AGAAJANI, gérant administratif, né à Rascht (Iran), le 08 février 1984, avec adresse professionnelle à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

3) Monsieur Gabriel Jean Norbert HOTTIER, directeur technique, né à Hayange (France), le 22 décembre 1968, avec adresse professionnelle à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Lesquels comparants déclarent être, suite à un acte de cession de parts reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2008, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 25 90 du 23 octobre 2008, les seuls associés de la société à responsabilité limitée ASARS CONSTRUCTIONS S.à r.l., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 63.479,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 05 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 404 du 04 juin 1998,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2154 du 17 novembre 2006.

Le capital social de DIX-HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 18.750,-) représenté par SEPT CENT CINQUANTE (750) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur Rahim AGAAJANI, prénommé, QUATRE CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES	450
2.- Monsieur Shahriar AGAAJANI, prénommé, DEUX CENT VINGT-CINQ PARTS SOCIALES	225
3.- Monsieur Gabriel Jean Norbert HOTTIER prénommé, SOIXANTE-QUINZE PARTS SOCIALES	<u>75</u>
TOTAL: SEPT CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES	750

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Le capital social est augmenté à concurrence de DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 231.250,-), pour le porter de son montant actuel de DIX-HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 18.750,-) à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 250.000,-), par incorporation des résultats reportés pour un montant de DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 231.250,-).

Cette augmentation de capital se fait par la création de NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE (9.250) NOUVELLES PARTS SOCIALES d'une valeur de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune, attribuées aux associés dans les mêmes proportions des actions détenues dans la société.

Il résulte du bilan arrêté au 31 décembre 2010 que les résultats reportés sont suffisants.

Suite à cette décision les DIX MILLE (10.000) parts sociales sont détenues comme suit:

1.- Monsieur Rahim AGAAJANI, prénommé, SIX MILLE PARTS SOCIALES	6.000
2.- Monsieur Shahriar AGAAJANI, prénommé, TROIS MILLE PARTS SOCIALES	3.000
3.- Monsieur Gabriel Jean Norbert HOTTIER prénommé, MILLE PARTS SOCIALES	<u>1.000</u>
TOTAL: DIX MILLE PARTS SOCIALES	10.000

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 250.000,-), représenté par DIX MILLE (10.000) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune.

2) Monsieur Rahim AGAAJANI, prénommé, exerçant actuellement la fonction de gérant technique de la société est nommé pour le futur gérant administratif de la société.

3) Monsieur Shahriar AGAAJANI, prénommé, exerçant actuellement la fonction de gérant administratif de la société est nommé pour le futur gérant technique de la société.

4) La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant technique.

139868

Frais

Les comparants évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Agaajani, Agaajani, Hottier, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9890. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011144610/66.

(110168118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

ProLogis UK XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145582/14.

(110168671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ProLogis UK XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145583/14.

(110168668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Diamond One Global, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Icarus-eec.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.327.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of September.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "Diamond One Global", (the "Company"), trading under commercial sign of Icarus-eec with registered office in L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 160.327, incorporated by deed of the undersigned notary, on the 1st of April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1576 of the 14th of July 2011.

The meeting is presided by Mr Keith Anthony ROBERTS-SAMPSON BRISTOL-AZORE, company director, residing at 4, St Mark Street, Valletta VLT-1364, Malta.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Catherine BERTRAND, office manager, residing at L-8399 Windhof 3, rue d'Arlon.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company into the municipality of Koerich and more precisely at L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.

2. Amendment of the 1st paragraph of article 4 of the articles of association.

3. Statutory appointments

4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company into the municipality of Koerich and more precisely at L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon, and subsequently to amend the 1st paragraph of article 4 of the articles of association as follows:

" **Art. 4. (1st paragraph).** The registered office is established in the municipality of Koerich."

Second resolution

The meeting decides to accept the resignation of the directors Mr Jean-Marie BUTTERLIN and Mr Olivier Emmanuel BIC as director and as Executive Director delegated to the daily management of the Company.

Third resolution

The meeting appoints as new directors:

Mr Lionel ABOUDARAM, director, born in Paris on 15th of September 1974, residing in F-92100 Boulogne Billancourt, 145, rue d'Aguesseau, and

Mr Mohammad AZIM, director, born in Bad Sodem am Taunus, on 15th of July 1985, residing in D-30900 Wedemark, GT Mellendorf, Stargarderstrasse, 41

The new directors are elected for a period ending after the Annual General Meeting in 2016.

Meeting of the board of directors

The members of the Board of directors, present and represented, resolved to appoint Mr Keith Anthony ROBERTS-SAMPSON BRISTOL-AZORE, born on September 2nd, 1964 in Georgetown (Guyane Britannique), residing at 4, St Mark Street, Valletta VLT-1364, Malta, as managing director of the Company, empowered to represent the Company by his sole signature.

The new managing director is elected for a period ending after the Annual General Meeting in 2016.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred and fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by an French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille onze, le seize septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Diamond One Global", (la "Société"), faisant le commerce sous l'enseigne commerciale Icarus-eec, avec siège social à L8311 Capellen, 81, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160.327, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1576 du 14 juillet 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Keith Anthony ROBERTSSAMPSON BRISTOLAZORE, administrateur de société, demeurant à 4, St Mark Street, Valletta VLT-1364, Malta.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine BERTRAND, office manager, demeurant à L-8399 Windhof 3, rue d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société dans la commune de Koerich et plus précisément à L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts.

3. Nominations statutaires

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société dans la commune de Koerich et plus précisément à L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon, et de modifier en conséquence les 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Koerich."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jean-Marie BUTTERLIN en sa qualité d'administrateur et de Monsieur Olivier Emmanuel BIC, en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué à la Gestion journalière de la société.

Troisième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Lionel ABOUDARAM, administrateur, né à Paris le 15 septembre 1974, demeurant à F-92100 Boulogne Billancourt, 145, rue d'Aguesseau, et

Monsieur Mohammad AZIM, administrateur, né à Bad Sodem am Taunus, le 15 juillet 1985, demeurant à D-30900 Wedemark, GT Mellendorf, Stargarderstrasse, 41.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration, présent et représentés, nomment Monsieur Keith Anthony ROBERTS-SAMPSON BRISTOLAZORE, né le 2 septembre 1964, à Georgetown (Guyane Britannique), demeurant à 4, St Mark Street, Valletta VLT-1364, Malta, aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société, avec le pouvoir d'engager et de représenter la Société par sa seule signature.

Le mandat du nouvel administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Keith Anthony ROBERTS-SAMPSON BRISTOL-AZORE, Catherine BERTRAND, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 2011. Relation GRE/2011/3344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142577/141.

(110165393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

International Real Estate Investors Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 41.616.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend elf, den siebenundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Doverie-Capital AD, die Gesellschaft welche der bulgarischen Gesetzgebung unterliegt, mit Sitz in 82, Knyaz Dondukov Blvd in BG1504 Sofia, Bulgarien, hier vertreten durch Mr Trayan Tsvetanov Haladzhov, hier vertreten durch Frau Nicole REINERT, Angestellte, berufsansässig in Luxemburg, 1, rue de Nassau, auf Grund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht, welche nach «ne varietur» Unterschrift gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

1.- Dass die Aktiengesellschaft " INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTORS HOLDING S.A.", mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 41.616, (hiernach die "Gesellschaft"), gegründet wurde durch eine Urkunde aufgenommen von Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 1. Oktober 1992, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 629 vom 30. Dezember 1992 veröffentlicht wurde, die Statuten abgeändert wurden durch eine Urkunde vom 28. Dezember 2000, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 614 vom 8. August 2001 veröffentlicht wurde.

2.- Dass das Gesellschaftskapital 127.500,- EUR (einhundertsiebenundzwanzigtausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 5.100 (fünftausendeinhundert) Aktien zu je 25,- EUR (fünfundzwanzig Euro) beträgt.

3.- Dass die Komparentin, als alleinige Aktieninhaberin, beschließt die Gesellschaft, welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen.

4.- Dass die Komparentin erklärt, die finanzielle Situation der Gesellschaft bestens zu kennen.

5.- Dass die Komparentin, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die bekannten Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden, und dass sie sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an ihre Person als einzige Gesellschafterin getätigt wird.

6.- Dass die Liquidation der Gesellschaft vollendet ist, und dass die Gesellschaft als endgültig aufgelöst und beendet zu betrachten ist.

7.- Dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

8.- Dass sämtliche Inhaberaktien annulliert worden sind.

9.- Dass die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 750,- EUR.

WORÜBER URKUNDE errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: Nicole REINERT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2011. Relation GRE/2011/3469. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145439/50.

(110168476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

MGTeam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.710.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 25 octobre 2011

Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Patrick Verschelde, en tant qu'administrateur B de la Société, avec effet au 25 octobre 2011.

Les actionnaires décident en outre de nommer Anisa, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 185, rue de la Pompe, 75016 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 520 747 494, en tant qu'administrateur B de la Société. Monsieur Patrick Verschelde, né le 1^{er} janvier 1951 à Tourcoing, France, ayant son adresse professionnelle au 185, rue de la Pompe, 75016 Paris, France, est nommé comme représentant permanent de la société Anisa. Son mandat viendra à expiration à l'occasion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MGTeam S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011146195/20.

(110170045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.
